



FW/EG

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

### **RUE LEDRU ROLLIN (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 29 juin 2022 pris dans le cadre des festivités organisées au parc Départemental des Cormailles par le Service des Relations Publiques Internationales – Direction de la Communication de la Ville d'Ivry sur Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans la rue Ledru Rollin nécessitent la mise en place de dispositions provisoires complémentaires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Ledru Rollin côté pair face au n°49** à compter du **13 juillet 2022 à 7 heures** jusqu'au **14 juillet 2022 à 1 heure** :

- **Neutralisation de quatre places de stationnement** afin d'y installer les véhicules techniques.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine,

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service Maintenance Travaux Voire – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 7 JUIL. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)  
LE 8 JUIL. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon